

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

Le mécénat de compétences : qu'est-ce que c'est ?

Apparu en 2003, le mécénat de compétences est un moyen de répondre au besoin d'engagement des salariés tout en favorisant le rôle sociétal de l'entreprise.

Depuis trois ans, à raison de quelques heures par semaine, Venceslas Ermel quitte son bureau pour retrouver les bancs de la fac. Collaborateur comptable au sein du cabinet Yzico basé dans le Grand Est, il vient partager avec des étudiants de l'Université de Lorraine ses connaissances de monde de l'entrepreneuriat. Il participe à l'action de mécénat de compétences initiée par la [Fondation Yzico](#), émanation du cabinet créée en 2015 sous l'égide de la Fondation de France. « *En tant que salarié, c'est une autre approche du métier, explique le professionnel. On donne un sens nouveau à notre travail quotidien.* »

Un recours au mécénat de compétences en hausse

A l'heure du développement du rôle sociétal de l'entreprise, le mécénat de compétences séduit. « *C'était l'objectif de la fondation : aider au développement de l'entrepreneuriat sur notre territoire pour créer de l'activité* », explique Yann Ollivier, président d'Yzico, membre du groupement France Défi.

À LIRE AUSSI

Mécénat d'entreprise et PME : une plus grande réduction d'impôt !

En 2017, 20% des entreprises mécènes se sont engagées en faveur du mécénat de compétences, contre 11% en 2015 ([baromètre Admical octobre 2018](#)). Ce dispositif lancé en France en 2003 permet à toute entreprise de dégager du temps de travail à ses salariés au profit d'un projet d'intérêt général, qu'il soit porté par des associations, des collectivités publiques ou des établissements d'enseignement comme dans le cas d'Yzico. L'an dernier, Venceslas Ermel a ainsi consacré entre 150 et 200 heures à cette action de mécénat. « *C'est une question d'organisation, pas si compliquée à mettre en place* », souligne-t-il. Les durées des missions peuvent varier d'une entreprise à l'autre, d'un salarié à l'autre. Depuis, trois autres salariés du cabinet l'ont suivi dans cette aventure.

On accompagne les étudiants entrepreneurs dans la conduite de leurs projets, que ce soit au niveau comptable, fiscal, juridique, social... Tout ce qui touche à la vie de l'entreprise
Venceslas Ermel

Si les salariés mettent à profit leurs propres compétences, c'est aussi pour eux l'opportunité d'en développer de nouvelles. « *On doit faire face aux questions et pouvoir y répondre. Cela implique une certaine polyvalence.* »

RSE et marque entreprise

Encouragé par une déduction fiscale égale à 60 % de la somme versée¹, le mécénat de compétences permet d'impliquer ses salariés dans sa démarche de Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). « *Ce mécénat est une source de motivation supplémentaire pour nos collaborateurs et une forme de reconnaissance* », précise Yann Ollivier. Le président d'Yzico y voit aussi une façon de développer la [marque entreprise](#). « *Ce mécénat donne une image dynamique de l'entreprise à l'extérieur.* » Aujourd'hui, après quelques ajustements, le partenariat noué avec l'université a trouvé son rythme de croisière. « *Travailler avec un partenaire qui connaît le domaine d'intervention a facilité les démarches en nous permettant d'être directement opérationnels* », note Yann Ollivier. D'autres mécénats de compétences sont déjà dans les cartons.

¹ Coût du salaire horaire brut auxquels il faut ajouter les cotisations sociales multipliées par le nombre d'heures.

Publié le lundi 6 mai 2019 à 09h36

Par Arnaud Bertrand, Accroche-press' pour France Défi

Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acd.fr